



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2023

Présents : Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à M. Philippe LORINQUER
M. François BONHOMME a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU

Absent : M.M Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

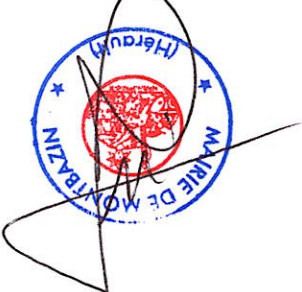
Secrétaire de séance : M. Philippe LORINQUER

Nombre de Membres
En exercice : 23
Présents : 18 + 3 proc.
Votants : 21

Date convocation
01/12/2023
Date d'affichage
11/12/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 11/12/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Mise en place d'une solution de chauffage par géothermie à l'école de Montbazin – mise à jour du plan de financement – délibération modificative

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, dans le cadre de la demande de financement en cours pour le projet de mise en place d'un système de géothermie par sonde à l'école de Montbazin, approuvé par délibération du 8 février 2023, des ajustements du plan de financement apparaissent nécessaires.

Après échange avec l'ADEME et la Région Occitanie, autorité de gestion des fonds européens FEDER, les dépenses éligibles ont été précisées ainsi que le niveau maximum et la répartition de ce deux cofinancements, compte-tenu des caractéristiques techniques du projet. Sète Agglopol Méditerranée pourra être sollicité sur ce solde de dépenses éligibles dans la limite de 80% d'aides publiques.

Il est proposé de modifier en conséquence le plan de financement du projet de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20231212-2023-DELIB-67-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Insallation PAC géothermie - école de Montbazin		
Dépenses HT		Recettes HT
Dépenses éligibles solution PAC géothermie + travaux annexes (remplacement chaufferie gaz, système de régulation, circuit chaufferie, isolation réseau...)	182 116,00	ADEME - fond chaleur 45 200,00
Maitrise d'œuvre	15 000,00	Fonds Européens FEDER (instruction Région Occitanie) 98 558,00
		Fonds Concours - Sète Agglopôle Méditerranée 13 934,00
		Autofinancement 20% 39 424,00
TOTAL	197 116,00	197 116,00

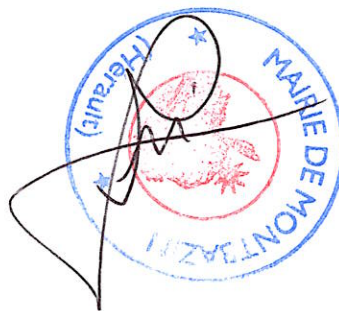
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification du plan de financement du projet de système de chauffage par géothermie sur sonde pour l'école de Montbazin ;
- Décide d'inscrire ces dépenses sur les crédits ouverts au budget ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager la consultation des entreprises correspondants, sur la base des montants estimatifs ci-dessus et à signer les marchés avec les titulaires retenus et tout document s'y rapportant ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Occitanie, autorité de gestion des fonds européens FEDER, de l'ADEME, de Sète Agglopôle Méditerranée au titre du Fonds de Concours, et des autres partenaires financiers potentiels ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-58 du 27 septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20231212-2023-DELIB-67-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023